

**Conseil départemental  
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations**

**Rapport N° 2022-S10-7-2**

**Réunion du 21 octobre 2022**

**Objet :** Nouveau plan de lecture publique 2023/2027

**Commission :** 7ème Commission (culture, sport, patrimoine, lecture publique)

**Direction :** Direction de la culture et du patrimoine

**Résumé :** Ce rapport a pour objet de vous présenter le nouveau plan de lecture publique - Année 2023/2027

Depuis les lois de décentralisation, les Départements ont pour compétence obligatoire la lecture publique. Ils l'exercent à travers les missions confiées aux bibliothèques puis médiathèques départementales dont le rôle a été renforcé et précisé très récemment par la loi Robert du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Leur rôle dans l'aménagement et la couverture territoriale en matière de bibliothèques dans le but d'offrir un accès égal pour tous à la culture ainsi que leur rôle social sont désormais clairement affirmés dans la loi.

Le Département n'a pas attendu cette loi pour s'emparer pleinement de la compétence lecture publique. Le bilan du plan de lecture publique voté en 2017 en atteste. Celui-ci encourage à poursuivre les efforts pour maintenir un service de qualité à destination des Eurois, tout en investissant de nouveaux champs, au service de la lutte contre les inégalités territoriales et d'accès à la culture.

### **1. Bilan du plan de lecture publique 2017/2022 :**

Le plan de lecture publique voté en octobre 2017 par le Département de l'Eure reposait sur des bases simples mais ambitieuses : rendre le livre accessible à tous partout. L'objectif à moyen terme consistait pour chaque Euroise et Eurois dans le fait de disposer d'une bibliothèque à 15 minutes de chez eux et d'une médiathèque à 30 minutes. Des efforts considérables ont ainsi été engagés pour lutter contre les fractures territoriale, sociale et numérique. Ces efforts se sont traduits par :

- Des soutiens financiers à la construction, à l'aménagement ou encore à l'équipement des médiathèques afin de garantir un service public de qualité
- La signature de convention autour d'objectifs concrets : la gratuité, l'accessibilité, un budget de 2euros/an et par habitant d'acquisition, des horaires d'ouverture élargis.
- Des actions en faveur des publics cibles : collégiens, personnes âgées, assistants familiaux.
- Le bilan de ce plan de lecture publique est sans appel :
- 17 constructions et/ou aménagement de médiathèques ont été soutenus par le Département pour favoriser le maillage territorial, permettant ainsi de combler des "zones blanches" ;
- 3 millions d'euros de subventions départementales ont été mobilisés au profit de 30 projets de construction, aménagement, équipement mobilier ou informatique de médiathèques.
- 99/107 médiathèques sont désormais accessibles aux PMR,
- 103/107 sont médiathèques gratuites,
- 1166 professionnels ont été formés par la médiathèque départementale afin de garantir un service public de qualité, au bénéfice des Eurois.

En parallèle et en complément du réseau de médiathèques, le Département a mis en place une offre de lecture alternative, intitulée *A lire ou à emporter* dans 12 sites (services médico-sociaux et des Maisons France Services) afin de toucher des publics moins familiers des médiathèques. Près de 20 000 ouvrages ont ainsi été mis à disposition et emportés par les usagers des sites évoqués ci-dessus.

L'Eure, à quelques zones blanches près, dispose désormais d'un réseau de médiathèques de qualité : les Eurois y sont accueillis, le plus souvent gratuitement, dans des locaux adaptés, par des professionnels formés et ont à leur disposition des collections, acquises par les communes ou prêtées par la médiathèque départementale, riches et diversifiées. Les médiathèques sont aussi des espaces de sociabilité et de convivialité, de rencontre et d'apprentissage où les Eurois peuvent bénéficier d'une offre culturelle de qualité, notamment proposée par la MDE.

## => Le développement d'une offre culturelle de qualité au profit des médiathèques du réseau

Premier lieux culturels fréquentés par les Eurois, les 107 médiathèques de l'Eure jouent un rôle crucial en matière de diffusion culturelle dans un département où les mobilités demeurent un problème pour de nombreux habitants. C'est pourquoi la médiathèque départementale a développé de nombreuses animations autour des thématiques culturelles prioritaires (musiques actuelles, cinéma) à destination des médiathèques du réseau. Celles-ci ont répondu massivement aux appels à projets leur permettant d'accueillir :

- *Normandie Bib'live* (programmation musicale en médiathèque, 1 concert par mois dans une médiathèque du réseau, chaque année)
- *Mois du film documentaire* : 183 projections dans 51 médiathèques du réseau,
- Création de *X.PO, Expérience des possibles*, un festival numérique proposant ateliers de pratique et sensibilisation au numérique pour le grand public. 49 médiathèques y ont participé depuis 2018.

En plus de ces actions ciblées, la médiathèque propose au réseau des collections riches et diversifiées (CD, livres lus, films DVD, presse, etc) ainsi que des expositions interactives, tablettes, console de jeux, jeux de société, casques de réalité virtuelle etc. En complément des collections physiques, des ressources en ligne via la *Médiathèque numérique*, sont offertes à toute personne inscrite dans une médiathèque du réseau eurois. Cette plateforme, particulièrement appréciée lors du confinement, propose des livres, des films et de la musique en streaming, du feuilletage de titres de presse, de la formation en ligne.

### ⇒ Une action forte en faveur des publics cibles du Département et de la lutte contre l'illettrisme

Publics jugés prioritaires pour des raisons variées, les collégiens, les personnes âgées et les assistants familiaux ont fait l'objet d'actions ciblées. Basées sur l'idée désormais répandue et acquise, selon laquelle la lecture, par le décentrement et l'évasion qu'elle permet, joue un rôle dans l'épanouissement individuel et aide à vivre à tous les âges, ces initiatives ont permis de toucher un public large et crucial :

- Les collégiens : 120 000 ouvrages (10 titres de classiques de la littérature mondiale et 2 BD contemporaines) ont bénéficié à 93 584 élèves des collèges de l'Eure. Bénéficiant majoritairement aux élèves de 6<sup>e</sup>, l'objectif de cette action est d'introduire le livre dans l'univers des collégiens afin de leur donner le goût de la lecture, à un âge où l'on observe fréquemment un décrochage en matière de lecture.

En parallèle, l'organisation du Prix des Dévoreurs de livres a bénéficié à 2300 élèves de 89 classes.

- Les personnes âgées : la signature de convention avec des résidences pour personnes âgées, le dépôt et prêt de livres adaptés a permis d'introduire ou de réintroduire le livre auprès dans les résidences pour personnes âgées.
- Les assistants familiaux, dans le cadre de leur agrément, ont fait l'objet de plusieurs sessions annuelles de sensibilisation à la littérature jeunesse, leur permettant de jouer le rôle de relai auprès des enfants qui leur sont confiés.

Enfin, en lien avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), ont été mises en place plusieurs mesures en faveur de la lutte contre l'illettrisme : journées professionnelles, diffusion de collections adaptées dans les médiathèques, formations à destination des professionnels du réseau des médiathèques, diffusion d'outils de communication, etc.

Si le bilan est positif, les enjeux qui figuraient au cœur de ce plan de lecture publique – le maillage du territoire, l'accessibilité, la gratuité - demeurent prégnants, d'autant que la crise sanitaire a mis un

coup d'arrêt à l'effort de certaines collectivités en la matière. Il s'avère donc nécessaire de poursuivre les efforts en la matière afin de ne pas perdre le bénéfice des investissements humains et financiers des dernières années. Equitablement réparties sur le territoire, les médiathèques représentent en outre un lieu ressource sur lequel s'appuyer afin jouer un rôle social en faveur de l'inclusion de tous les publics et de l'épanouissement individuel. Ce sont ces enjeux qu'il est proposé de prendre en compte dans un nouveau plan de lecture publique qui aura vocation à s'étoffer durant le mandat.

## **2. Nouveau plan de lecture publique 2023-2027, au service de la lutte contre les inégalités socio-culturelles et territoriales**

Afin de pérenniser les efforts et investissements consentis lors du précédent mandat, il convient donc de réaffirmer les ambitions du précédent plan de lecture publique, en leur adjoignant des objectifs liés aux enjeux sociétaux contemporains (innovation numérique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, égal accès de tous à la culture, éducation aux media et à l'information, culture de l'esprit critique).

Il est donc proposé de renouveler le plan de lecture publique en lui assignant un triple objectif :

- Poursuivre la politique de soutien au réseaux de lecture publique pour un service de qualité au bénéfice des Eurois,
- Encourager l'innovation notamment numérique dans les médiathèques
- Favoriser l'épanouissement individuel et l'inclusion, notamment en contribuant à la lutte contre l'illettrisme, la fracture numérique et à l'éducation aux medias et à l'information.

### **⇒ Poursuivre l'accompagnement du réseau de lecture publique pour conserver un service de qualité au bénéfice des Eurois**

Cet accompagnement se traduit par :

- Un apport d'expertise, de conseil et la formation des professionnels et des bénévoles en bibliothèques : s'adressant aux élus disposant, dans leur commune d'une médiathèque ou souhaitant s'engager dans la construction d'une médiathèque, mais également aux professionnels, la MDE vient en appui des collectivités dans leurs projets ou la gestion de leurs équipements. Elle dispense également des formations aux professionnels ainsi qu'aux bénévoles œuvrant dans les médiathèques du département, afin d'assurer aux Eurois un service professionnalisé et de qualité.
- Des soutiens financiers : il est ainsi proposé d'ajouter une 8<sup>e</sup> thématique à la nouvelle politique de soutien aux territoires votée lors de la session du 7 janvier 2022 afin de permettre l'accompagnement financier du réseau de lecture publique en matière d'investissement. Ces soutiens, autrefois inclus dans les contrats de territoire, bénéficieront :
  - aux projets de construction et/ou agrandissement répondant aux critères indispensables à l'existence d'un réseau de médiathèques de qualité (espace minimum, emploi de bibliothécaires professionnels, etc. cf annexe)
  - à l'équipement mobilier des médiathèques,
  - à l'informatisation et la ré-informatisation des médiathèques.

Afin de mettre l'accent sur l'importance de la mise en réseau à l'échelle de plusieurs communes, il est proposé de bonifier la subvention aux initiatives à vocation intercommunale ou encore à ceux qui s'inscrivent dans des contrats de territoire lecture, signés avec l'Etat.

Les conditions d'attribution de ces aides figurent en annexe.

⇒ **Encourager l'innovation numérique**

Depuis plusieurs années, l'axe numérique a été fortement développé par la MDE (création du festival numérique X.PO, multiplication des formations au numérique à l'intention des bibliothécaires, recrutement d'une conseillère numérique, médiathèque numérique etc) au point qu'elle brigue désormais la labellisation *Bibliothèque numérique de référence* qui lui permet notamment de disposer de financements pour amplifier son action en la matière.

Afin de permettre au réseau des médiathèques de se situer à la pointe du numérique et de répondre aux usages contemporains, il est proposé de soutenir également l'acquisition d'outils numériques innovant mis à disposition des lecteurs (imprimantes 3D, fablab mobile, brodeuses numériques, ...). L'objectif est de favoriser, pour le grand public, l'usage et l'expérimentation d'outil numérique innovant, en bénéficiant de l'accompagnement des bibliothécaires, eux-mêmes formés par la MDE.

⇒ **Favoriser l'inclusion sociale et l'épanouissement individuel**

- **Continuer à proposer une offre culturelle de qualité :**

Il est proposé de poursuivre et reconduire les actions mises en place dans le cadre du précédent plan de lecture publique, qui permettent de proposer au réseau des médiathèques une offre culturelle de qualité (Normandie Bib'live, mois du film documentaire, etc).

De nombreuses actions en médiathèque sont par ailleurs soutenues en fonctionnement au titre de l'action culturelle, contribuant à faire de ces lieux, des espaces de sociabilité et de culture.

- **Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme**

- Le rôle social des bibliothèques les place au cœur des enjeux de société. Parmi ceux-ci, la lutte contre l'illettrisme, dans un département qui se situe au-dessus de la moyenne nationale, demeure un problème majeur qui doit faire l'objet d'une attention particulière. Il se joue à tous les âges de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, en passant par la période cruciale de l'adolescence. Afin de renforcer la lutte contre ce fléau, il est proposé d'amplifier les actions du précédent plan de lecture publique afin d'être davantage pertinent :
- Poursuivre l'information et la formation en lien avec l'ANLCI ;
- Poursuivre le développement des points "Facile à lire" ;
- Adapter la distribution des livres aux 6<sup>e</sup> : depuis 2022, dans l'intention de s'adapter à l'univers culturel des jeunes lecteurs, le choix a été fait de proposer aux 6<sup>e</sup> un ouvrage contemporain, sélectionnés par leurs prédécesseurs dans le cadre du Prix des Dévoreurs de livre. La distribution des ouvrages classiques, ayant vocation à familiariser les collégiens avec un patrimoine littéraire qui marque notre identité commune, n'intervenant qu'en classe de 4<sup>e</sup>, pour des élèves plus mûrs.
- Profiter des conclusions prochaines des Assises des solidarités afin de proposer un panel d'actions concrètes permettant de détecter l'illettrisme et de répondre aux besoins des publics touchés.
- Collaborer étroitement avec la délégation sociale d'une part et Eure numérique d'autre part pour mettre en place des réponses aux problèmes de l'illectronisme et du sous-équipement de certaines catégories de la population.

- **Favoriser l'éducation aux médias et à l'information et contribuer à la diffusion d'une culture de l'esprit critique**

Enfin, en tant que lieux d'accès aux savoirs, ouvertes à toutes et tous, sans distinction et, le plus souvent gratuite, les médiathèques ont un rôle à jouer dans l'éducation aux media et à l'information. Elles donnent accès à des collections de presse diversifiées et pluralistes et facilitent ainsi l'égalité d'accès aux media et à une information de qualité. Il est donc proposé d'investir davantage cette cause afin de contribuer au développement de l'esprit critique à travers des actions concrètes :

- Former des bibliothécaires du réseau afin de les inviter à mettre en place des actions dédiées dans leurs propres médiathèques ;
- Soutenir la mise en place de résidence de journaliste en bibliothèque pour favoriser la compréhension de la fabrique de l'information.

Je vous prie de bien vouloir statuer sur ces propositions.

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental

**Décide  
à l'unanimité  
des suffrages exprimés**

- d'adopter le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure relatif à :  
"Nouveau plan de lecture publique 2023/2027" .

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Sébastien LECORNU

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 25/10/2022



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20221021-102299-DE-1-1

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date d'affichage : 25/10/2022

**Détail du vote**

46 pour :

Mme Stéphanie AUGER, Mme Karène BEAUVILLARD, Mme Nathalie BETTON, M. Sylvain BONENFANT, Mme Colette BONNARD, M. Sylvain BOREGGIO, Mme Liliane BOURGEOIS, Mme Cécile CARON, M. Christophe CHAMBON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, M. Francis COUREL, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, Mme Angèle DELAPLACE, Mme Maryannick DESHAYES, Mme Julie DESPLAT, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Myriam DUTEIL, M. Thomas ELEXHAUSER, M. Michel FRANÇOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, M. Nicolas GRAVELLE, M. Xavier HUBERT, M. Marc-Antoine JAMET, M. Daniel JUBERT, Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, M. Jean-Paul LEGENDRE, Mme Janick LÉGER, M. Pascal LEHONGRE, Mme Diane LESEIGNEUR, M. Arnaud LEVITRE, M. Mickael ONO DIT BIOT, M. Manuel ORDONEZ, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, M. Marcel SAPOWICZ, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Mme Anne TERLEZ, Mme Marie-Lyne VAGNER.